

LE BLOC DES RONGEURS

RATS BRUNS, RATS NOIRS & SOURIS
Difénacoum 0,0025%

Vente aux professionnels dans un but
de distribution aux amateurs par les collectivités



Informations réglementaires

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Bloc prêt à l'emploi (RB)
Substance active	Difénacoum N°CAS 56073-07-5
Concentration	0,0025% m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm
Nom homologué	LE BLOC DES RONGEURS
N° d'AMM	FR-2013-0041 - Non professionnels
Organismes ciblés	Rats bruns (<i>Rattus norvegicus</i>) Rats noirs (<i>Rattus rattus</i>) Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>)
Application	Utilisation à l'intérieur contre les rats et souris, et à l'extérieur (autour des bâtiments) contre les rats uniquement.

Mode d'action

Le Difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 4 à 10 jours plus tard.

Conditions et doses d'emploi

Le port de gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés.

Contre les rats : 90 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation.

Contre les souris : 30 g d'appât par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres en fonction du niveau d'infestation.

Inspecter les postes 2 à 3 jours (souris) et 5 à 7 jours (rats) après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté, si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.

Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Se laver les mains après utilisation.

Élimination

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.

Référence et conditionnements

Réf. R8991 : Blocs de 30 g emballés - Carton de 10 kg (Unité) + saches zippées pré-imprimées destinées à la distribution au grand public.

Pour la distribution au grand public, placer 10 blocs de 30 g dans une sache zippée pré-imprimée.

Précautions particulières

TP14 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

Si la consommation des appâts continue au-delà de 35 jours de traitement, demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Les postes d'appâtage contenant **LE BLOC DES RONGEURS** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

Nom du produit :	
<input type="text"/>	
Substance active :	Ne pas déplacer, ni ouvrir.
Difénacoum <input type="checkbox"/>	Contient un rodenticide.
Bromadiolone <input type="checkbox"/>	Antidote : Vitamine K1
Brodifacoum <input type="checkbox"/>	En cas d'incident, contacter un centre antipoison.
Autre <input type="checkbox"/>	N°ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
<input type="text"/>	